



L'an deux mil vingt-trois le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2023, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RICOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, COLLETTE Abel, BADOUARD Allison, POILVERT Cédric, conseillers délégués, FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, LE CORRE Céline, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.

Absents excusés : BAZIN Pascal, POILBOUT Marie, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges,  
Procurations

M. Pascal BAZIN, absent, donne procuration à M. Michel HESRY

Mme Marie POILBOUT, absente, donne procuration à Mme Isabelle HAMON

M. Dominique DAUNAY, absent, donne procuration à M. Vincent CHIQUET

M. Georges CHARTIER, absent, donne procuration à Mme Sandrine CHASLES

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	23
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	19
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	23

-----

<b>N° d'acte :</b> DCM-2023-020	<b>HABITAT URBANISME ET FONCIER</b> <u>Objet</u> : HAMEAU DE LA VILLE HUBEAU ET DE LA HERONNIERE : PRIX DE VENTE DES TERRAINS
------------------------------------	--

Rapporteur : M. Eric ROBIN

M. Eric ROBIN, Maire, invite le conseil municipal à fixer le prix de vente des terrains sur les deux hameaux. M. ROBIN présente les états prévisionnels des dépenses des travaux de viabilisation dont les coûts sont en grande partie déterminés. Le coût de revient s'établit à 49.49 € /m<sup>2</sup> pour la ville Hubeau et 51.89 € m<sup>2</sup> pour la Héronnière.

Monsieur ROBIN, Maire propose sur avis du Bureau de fixer le prix du terrain à la Ville Hubeau à 50 € TTC le m<sup>2</sup> et le prix du terrain à la Héronnière à 57 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, fixe le prix de vente des terrains sur les hameaux comme suit :

- Hameau de la Ville Hubeau : 50 € TTC le m<sup>2</sup>
- Hameau de la Héronnière : 57 € TTC le m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le prix de vente des terrains sur les hameaux comme suit :
  - Hameau de la Ville Hubeau : 50 € TTC le m<sup>2</sup>
  - Hameau de la Héronnière : 57 € TTC le m<sup>2</sup>

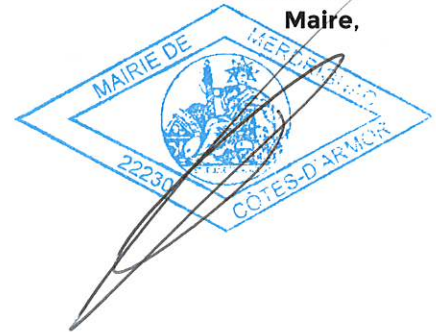
Délibération adoptée à la majorité avec 18 votes POUR et 5 votes CONTRE.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDIGNAC le 14/03/2023

**M. Eric ROBIN**

**Maire,**



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*